

Aide aux impayés d'électricité, de gaz et de services téléphoniques

Liste des pièces à fournir pour la demande :

- La dernière facture impayée (pour les factures EDF et GDF, la facture devra être sur relève des compteurs)
- -Justificatif d'opposition de l'organisme bancaire, en cas de prélèvement automatique pour le paiement des factures
- -Pour les impayés EDF Gaz de France Distribution : tout justificatif de paiement des 20% de la facture ou demande d'exonération sollicité par le travailleur social
- - Copie de toute pièce justifiant de l'Etat Civil et de la composition familiale (copie du livret de famille, passeport, CNI, etc...)
- -Justificatifs de ressources, de loyer (si le ménage peut le fournir) et de charges
- -Justificatifs de ressources et de situation des enfants majeurs vivants au foyer (certificat de scolarité, inscription Pôle Emploi, fiche de paye, notification d'attribution de bourse d'enseignement supérieur...)
- -Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition si la famille peut le fournir

Dossier à remplir au

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

Place de la Mairie

Tél.: 04 42 77 03 77

Mail : ccas@mairie-gignaclanerthe.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h00 à 16h00 (journée continue)

Mardi et Mercredi de 8h00 à 12h00

Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h00 à 12h30

